

## QUESTIONS DES PCRP AU CTL CONTROLE FISCAL DU 3/10/2016

**Installation matérielle des PCRP :** mobilier en nombre insuffisant à l'arrivée des collègues.

**Effectifs :** Les PCRP devaient être créés à effectif constant mais dès le 1<sup>er</sup> septembre il manque des agents. Ces collègues seront-ils remplacés ?

Mirail : 1 seul A sur les 5 prévus (2 congés maladie, 1 stagiaire, 1 report installation au 1/1/2017)

1B part à la retraite en fin d'année : pourquoi ce poste n'était-il annoncé lors de la CAPL du mouvement de septembre 2016 et sera-t-il remplacé ?

Rangueil : - 1 B (report d'installation au 1/9/2017)

Des collègues en formation dans tous les PCRP (changement de spécialité) car les collègues prioritaires n'ont pas tous suivi leurs postes (IR et patrimonial).

Les agents des PCRP regrettent le non maintien de postes de C dans les PCRP : préparation du travail de contrôle (1ère sélection de dossiers à l'aide de clignotants lors de la saisie des déclarations de succession), aide à la gestion FI, courrier,..... (tâches devant être assurées par les B et les A du PCRP donc moins de temps dégagé pour le contrôle).

**DFE :** L'ensemble du contrôle des DFE a été transféré au PCRP. La priorité du contrôle a été axée sur les DFE.

Il sera impossible d'assurer tout le contrôle des DFE (nombre de dossiers à examiner trop important) notamment ceux transférés des PCE (dossiers DFE complexes).

Crainte des agents de ne pas avoir le temps d'effectuer du CSP d'initiative alors qu'il donne potentiellement de meilleurs résultats car les déclarations des DFE sont le plus souvent établies par des comptables ou conseils.

**Applications informatiques :** pour exercer correctement leurs missions les agents ont besoin de l'accès à certaines applications (ILIAD départemental, MAJIC national, Compte Fiscal des Particuliers ADONIS national, ....).

BNDP : demande de scan de tous les actes (documents) dans BNDP même s'ils ne génèrent pas de droits.

Application FDD : Les agents des PCRP mettent en avant la lourdeur de l'application - certains collègues renoncent à l'utiliser. Non revalorisation des FDD depuis plusieurs années.

**Liens avec le STDR :** il est scandaleux qu'aucune redescende automatique ne soit effectuée après une régularisation du contribuable au STDR : impossibilité de contrôler (ISF, successions) ou d'assurer le suivi du dossier ISF par la suite alors que le patrimoine est important et que certains contribuables ont fraudé pendant des années. Pour quelle raison cette information n'est pas automatique ?

**Création de la Brigade patrimoniale de la DIRCOFI :** quelles seront les missions et le champ de compétence de cette brigade ? Avec quels effectifs (est-il prévu des transferts de postes du PCRP comme cela s'est passé pour les PCE)? Interaction avec le PCRP (programmation demandée au PCRP pour alimenter la Brigade patrimoniale ?)

**Pilotage de la Division CF :** y aura-t-il un pilote dédié aux PCRP à la Division CF (harmonisation des pratiques au sein des PCRP, groupes de travail SIRIUS, aide à la programmation par codes thésaurus , etc..) ?